

Image not found or type unknown



Responsabilité en matière de concurrence déloyale

Par **hibiscus80**, le **04/03/2008** à **15:56**

Bonjour, Dans le cadre d'une assignation d'une EURL au TGI pour concurrence déloyale, est-ce que seule l'EURL est poursuivable ou bien le gérant, en tant qu'individu, peut-il aussi être astreint à régler des dommages et intérêts si sa société n'a pas les fonds? Est-ce que donc l'épargne personnelle de la famille peut-elle être saisie? Merci.